

# LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE NE VEULENT PAS DU PROGRAMME (É)CLAIR ! POURQUOI ?

Le programme (É)CLAIR est imposé contre l'avis des personnels aux établissements de Zone d'Éducation Prioritaire pointés comme étant les plus violents. Pour l'imposer, le Ministère menace de supprimer les moyens, et use de pressions et de mensonges pour faire taire la contestation.

LES MESURES	LEURS CONSÉQUENCES
<p><b>Le Ministère y envoie les Equipes Mobiles de Sécurité</b>, composés d'anciens « professionnels de la sécurité, de la justice, et de l'éducation » pour des missions de « prévention et d'intervention », en lien avec les services de police.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ces équipes de sécurité créent <b>un amalgame entre les missions de prévention, d'éducation et de répression</b>, ce qui n'est pas souhaitable dans un établissement scolaire.</li> <li>- <b>Ils interviennent dans les classes</b> et doivent repérer les élèves considérés comme problématiques.</li> </ul>
<p><b>Les meilleurs élèves</b> sont encouragés à suivre leurs études dans des internats d'excellence, pour les éloigner de leur cadre de vie défavorisé. <b>Pour les autres</b>, la priorité, c'est l'acquisition du socle commun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>On cherche à orienter plus tôt les élèves</b> parce qu'on ne sait pas quoi en faire, sans tenter de prendre en charge leurs problèmes et les faire progresser.</li> <li>- <b>Le socle commun</b> est un allègement général des programmes : l'instruction minimum pour pouvoir aller travailler, même sans diplôme, au salaire minimum.</li> </ul>
<p><b>CECI EST À METTRE EN LIEN AVEC LA CONVOCATION PAR LA POLICE DES PARENTS D'ÉLÈVES ABSENTÉISTES ET LA BAISSSE DES ALLOCATIONS FAMILIALES.</b></p>	
<p><b>Le Ministère y permet des dérogations</b> sur nombre de sujets (horaires des cours, programmes, possibilité d'enseigner plusieurs disciplines pour un même enseignant...) pour « encourager l'innovation pédagogique. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les heures de cours et les programmes</b> pourraient ne plus être les mêmes d'un collège à l'autre. On peut également craindre le manque de formation sérieuse des professeurs dans des disciplines qui ne sont pas les leurs.</li> </ul>
<p>Les personnels et les établissements seront de plus en plus <b>soumis à des contrats d'objectifs</b> chiffrés basés sur l'évaluation des élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>L'évaluation devient permanente</b> et source de stress pour les élèves : on n'enseigne plus, on évalue. Nombre d'établissements qui fonctionnent ainsi aux Etats-Unis ou en Angleterre <b>trichent sur les résultats.</b></li> </ul>
<p><b>CECI EST À METTRE EN LIEN AVEC LA SUPPRESSION DE LA CARTE SCOLAIRE, QUI METTRA LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES EN CONCURRENCE.</b></p>	
<p><b>Les personnels seront recrutés sur proposition du chef d'établissement.</b> Il s'agirait de ne recruter que des volontaires. <b>On distribue des primes</b> aux nouveaux professeurs recrutés ainsi, et pas aux fonctionnaires en poste. <b>Avec des contrats d'une durée de 3 à 5 ans</b>, on prétend rendre les personnels plus efficaces et fixer les équipes pédagogiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les personnels seront soumis au jugement et aux décisions du chef d'établissement</b> ; alors qu'aujourd'hui ils sont indépendants, impartiaux, incorruptibles et traités avec égalité grâce à leur statut de fonctionnaire.</li> <li>- <b>La suppression de nombreux postes sera de plus en plus facile.</b> Les postes où il n'y aurait pas de volontaires seront donnés à de jeunes enseignants sans formation, des contractuels ou des étudiants en attente d'avoir le concours.</li> </ul>
<p><b>On crée la fonction de « préfet des études »</b> qui fait le lien entre la vie scolaire et l'enseignement. Ils sont choisis parmi les profs (ou le Conseiller Principal d'Éducation). Ils continuent à enseigner. Ils font partie de la direction.</p>	<p>Ce travail accordé en plus aux professeurs permettra au Ministère de <b>supprimer la fonction de Conseiller Principal d'Éducation</b> (déjà en forte réduction aux concours depuis des années) pour économiser des postes.</p>
<p><b>CECI EST À METTRE EN LIEN AVEC LES SUPPRESSIONS DE 80 000 POSTES DANS L'ÉDUCATION ET LE PROJET DE LOI DE L'U.M.P DE SUPPRIMER LA FONCTION PUBLIQUE</b></p>	